

CABINET DU ROI

Rebok-Campenhout

Dossier

La

N° *1.9.2071*

CORRESPONDANCE

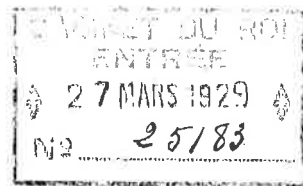
*Société des Tanjares
"De Vlaamsche Leeuw"*

du

au

(Voir la suite au N°

N° D'ORDRE	DATES	DÉPÊCHES DE	ADRESSÉES	SOMMAIRE
1-4	10-5-1914	Accorde' titre	de " Société Royales "	



Sire,

Ondergeteekenden, Bestuurleden van de fanferenmaatschappij "De Vlaamsche Leuw", van Relst. Campenhout, nemen de verbiedige vrijheid aan Uwe Majesteit de verheffing hunner maatschappij, tot Koninklijke Maatschappij te verzoeken. Verschillende redenen zetten daartoe aan:

- 1° Het vijftigjarig bestaan der maatschappij.
- 2° De gehechtheid aan 't Forstenhuis.
- 3° Het optreden bij alle vaderlandsche feesten, om deze op te luisteren.

4° Het doel der maatschappij zijnde: Volksopbeleving, de kunst dienen, en het onze bijdragen tot verzedelijking van de natie, om zoo doende een gezond en machtig, eendrachtig België daartoe stellen, onder de wijze regeering van Albert den Dapperen en zijne afstammelingen.

Verst bekrouwend op uwe Gerechtigheid en Goeder-tierenheid, zoo bieden wij U, Sire, de gevoelens van onze oprechte vaderlandsche getrouwheid en onderdanigheid.

De Schrijver,
Renier Lambrechts
Relst. Campenhout

De Voorzitter,
Hubert Cobback
Schepene der gemeente
Campenhout.

Relst. Campenhout, den 26 Maart 1929.

Aan zijne Majesteit Albert I
Koning der Belgen



N° 25534.

1 annexe.

le 27 mars 1929.

Monsieur le Gouverneur,

La Société des fanfares "De Vlaemsche Leeuw",
de Reist-Compenhout, vient d'adresser au Roi la requête
ci-jointe, en communication, en vue d'être autorisée à
prendre le titre de "Royale".

Afin de permettre à Sa Majesté de juger de
la suite à réserver à cette demande, j'ai l'honneur de
recourir à votre grande obligeance habituelle en vous
prie de bien vouloir faire prendre et me donner
quelques renseignements confidentiels sur l'esprit,
l'ancienneté, la composition (nombre des membres

effectifs

Monsieur
Monsieur WENS,
Gouverneur de la province de Brabant,
à

BRUXELLES.

effectifs et honoraires) de cette compagnie, ainsi que sur sa valeur artistique comparée à celle des sociétés semblables de la région.

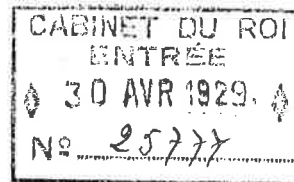
Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Au nom du Chef du Cabinet du Roi,
Le Secrétaire du Cabinet,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized, cursive letter 'G' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves downwards at the end.

GOUVERNEMENT
DE LA
PROVINCE DE BRABANT
BESTUUR
DER
PROVINCIE BRABANT
CABINET

Bruxelles, le 30 avril 1929
Brussel, den 30 april 1929



N^o 1374
I annexe.

Monsieur le Chef de Cabinet,

Par votre lettre du 27 mars 1929, N^o 25524 accompagnée d'une requête ci-jointe en retour, vous me signaliez que la société des fanfares "DE VLAAMSCHE LEEUW" de Relst-Camphenhout sollicite la faveur d'obtenir le titre de Société Royale.

Cette société a été fondée en 1879 et comprend environ 135 membres dont une quarantaine de membres actifs, du hameau de Relst.

Cette société n'a pas de couleur politique et n'a d'autre but que celui de former une société d'agrément. Elle est en même temps une école de musique. Elle prête son concours aux fêtes de la commune comme aux solennités religieuses de la paroisse de Relst. Elle donne annuellement une représentation publique accessible à tous ceux qui acquittent de prix d'entrée.

Il existe dans la commune (centre) une fanfare Royale qui fut fondée vers 1850 et dont le Bourgmestre est président. Cette société est également sans couleur politique.

Il existe encore une troisième société de musique récemment créée mais dont l'existence sera de courte durée, elle groupe en quelque sorte les mécontents de la commune qui semblent déjà ne pas devoir parvenir à s'entendre entre eux.

En conclusion la société "De Vlaamse Leeuw" est animée d'un bon esprit et de sentiments patriotiques et loyalistes.

Veillez agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'expression de ma considération la plus distinguée.

LE GOUVERNEUR,



A Monsieur Wodon
Chef du Cabinet du Roi.

Le 1 mai 1929.

NOTE AU ROI.

INSCRIT
A LA SORTIE

La Société des fanfares "DE VLAAMSCHÉ LE LUV",

de Reist-Camphenout, sollicite le titre de SOCIÉTÉ
ROYALE.

*De 260 99
"Oui"
10-5-1929
Fait fiche
Envoyé vers
le 10-5-1929
H. V. Hoff*

Cette compagnie compte cinquante ans d'existence
et groupe cent trente-cinq membres dont une quarantaine
de musiciens.

Elle n'a pas de couleur politique et n'a d'autre
but que celui de cultiver l'art musical. Elle
constitue en même temps une école de musique et prête
son concours aux fêtes de la commune comme aux
solennités religieuses de la paroisse.

L'esprit qui l'anime est excellent; elle fait
montre de sentiments patriotiques et loyalistes.

Toutes les conditions requises sont remplies.

ly